



# PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### APPEL A LA VIGILANCE

Rodez, le 23/07/2020

Interdiction temporaire de rassemblement à Rodez

La Préfète de l'Aveyron rappelle que le virus est toujours présent en Aveyron. Si la situation est maîtrisée à ce jour, le civisme de nos concitoyens, qui ne doit pas se relâcher pendant les vacances, reste la meilleure des préventions contre une dissémination du virus.

Elle incite les organisateurs des rassemblements, de même que les cafés et restaurants qui attirent davantage de monde en cette période, à respecter scrupuleusement les protocoles sanitaires en vigueur et à les rappeler à nos concitoyens.

Par ailleurs et afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et prévenir de graves troubles à l'ordre public, la Préfète vient de prendre un arrêté d'interdiction temporaire en vigueur du samedi 25 juillet 2020 (9h00) au dimanche 26 juillet 2020 (8h00).

Il concerne la commune de Rodez, où sont interdits tout rassemblement ou manifestation sur la voie publique, non déclarés dans les délais impartis, sur les zones suivantes :

- la place des Rutènes,
- l'avenue Victor Hugo,
- le jardin public du Foirail,
- la rue Combarel,
- la place d'Armes,
- la rue Planard,
- et le boulevard du 122<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

### Contacts presse

#### Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

